L'ESSENTIEL PEAK®

L'HERBICIDE PARTENAIRE DE LA POST-LEVÉE DU MAÏS

Peak®

syngenta®

Peak®

- **Composition :**
  750 g/kg de prosulfuron - HRAC 2 (B)
- **Formulation :**
  granulés dispersables dans l'eau (WG)
- **Dose homologuée* maïs et maïs doux :**
  20 g/ha (fractionnement non autorisé)
- **Stade d'application maïs et maïs doux :**
  de BBCH12 à 19
- **DAR :**
  - maïs grain : 90 jours
  - maïs fourrage : 60 jours
  - maïs doux : 42 jours
- **Nombre maximum d'application :** 1/an
- **ZNT organismes aquatiques :** 5 m
- **ZNT plantes non cibles :** 20 m
- **DSPPR :** 3 m
- **DRE :** 6 heures

** Il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation du produit, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné*

Les dicotylédones : un enjeu majeur en désherbage maïs

- De nouvelles dicotylédones dites "difficiles" ou "émergentes" sont régulièrement observées dans les parcelles de maïs.
  Elles s'ajoutent à la flore "classique" habituelle et sont régulièrement la cause d'insatisfaction en terme de désherbage.
- Les raisons du développement de ces adventices sont les suivantes :
  - elles ne sont sensibles qu'aux stades jeunes,
  - leurs levées sont très échelonnées.

PEAK® : caractéristiques techniques

- PEAK® est un herbicide systémique doté d'un triple mode d'action : foliaire, racinaire et anti-germinatif. Il est diffusé par systémie ascendante et descendante. Il est actif uniquement sur les dicotylédones. En conditions favorables *(sol humide)*, il contrôle les levées échelonnées : durée d'action de 3 à 4 semaines sur flore sensible.

PROGRAMMES ET SOLUTIONS PRATIQUES À BASE DE PEAK®

- Pour lutter efficacement contre les flores complexes *(cas général)* de graminées et de dicotylédones variées, il est recommandé d'utiliser PEAK® en association ou dans le cadre d'un programme.

DOSES ET PÉRIODE D'APPLICATION

- PEAK® s'utilise en postlevée des adventices du stade 2 feuilles à 10 feuilles du maïs.
- En cas d'utilisation seul, associer un mouillant non ionique homologué pour bouillie herbicide.

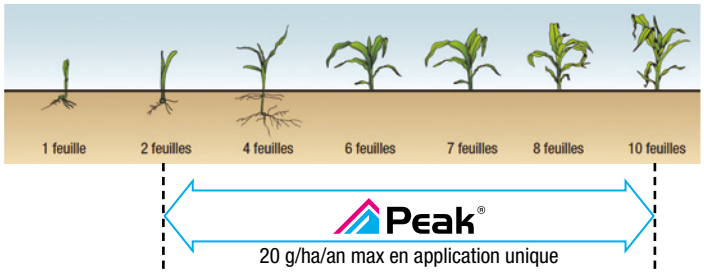

Renseignements Techniques 0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min + prix appel
renseignements.techniques@syngenta.com

PEAK® apporte efficacité et durée d'action à votre programme herbicide

EFFICACITÉ DE PEAK® SUR LES DICOTYLÉDONES EN DÉVELOPPEMENT

Ambroisie à feuille d'armoise

Matricaire

Chénopode blanc

Fumeterre

Mouron des oiseaux

Renouée des oiseaux

Mercuriale

Laiteron rude

Rumex petite oseille (issue de graines)

Renouée liseron

TS: *très sensible (efficacité > 95 %)*

S: *sensible (efficacité de 85 à 95 %)*

MS: *moyennement sensible (efficacité de 75 à 85 %)*

Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

PEAK® - AMM N° 2080117 - Composition : 750 g/kg prosulfuron * - P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez https://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

PEAK essentiel mdx REF-1078 10/2024. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires produits en consultant les fiches techniques sur notre site internet www.syngenta.fr - Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les contenus sont publiés à titre d'information. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit, ni se substituer à la consultation de l'étiquette. © 2024 Syngenta_PAO.